

REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT NO 1645 CONCERNANT LA CONSTRUCTION  
DE BUNGALOWS DANS CERTAINS QUARTIERS, TEL QUE MODIFIE PAR  
LE REGLEMENT NO 1695.

(Adopté par le Comité exécutif le 11 mai 1942 et, par le Conseil,  
le 1er juin 1942).

A une séance du Comité exécutif de la Cité de Montréal, tenue  
à l'hôtel de ville le 11e jour de mai 1942, en la manière et suivant  
les formalités prescrites par la loi, à laquelle séance sont présents:  
MM. les conseillers Asselin, président, Marler, Filion, Quinn, Guévremont  
et Parent, membres dudit Comité,

Il est décrété et statué comme suit:

ARTICLE 1.- L'article 2 du règlement no 1645, tel que modifié  
par le règlement no 1695, est de nouveau modifié en y supprimant le  
sous-paragraphe 2 du paragraphe relatif au quartier Saint-Paul.

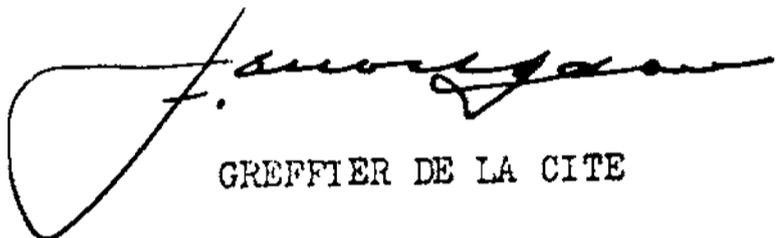
ARTICLE 2.- Le présent règlement fait, quant à la pénalité et à  
toutes autres fins que de droit, partie du règlement no 1645, qu'il  
modifie.

A la séance régulière du Conseil de la Cité de Montréal, tenue à  
l'hôtel de ville, le 1er juin 1942, en la manière et suivant les formalités  
prescrites dans et par l'acte d'incorporation de ladite Cité, à laquelle  
séance sont présents: le conseiller Leblanc, maire suppléant, au fauteuil,  
Son Honneur le Maire, M. Adhémar Raynault, les conseillers Hogan, Zénon-  
Hardy Lesage, Seigler, Filion, Dubreuil, Savignac, Goyette, Joseph-Henri  
Brien, Dubeau, Quinn, Lévesque, Healy, Joseph-Hormisdas Delisle, Ratelle,  
Landry, Jeannotte, Marcotte, Sauvé, Tremblay, Marler, McEvoy, Fréchette,  
O'Flaherty, Burrows, Hanley, Paré, Parent, Antoine Desmarais, Asselin,  
Quintin, Allen, Francis, Fraser, Holden, Fisher, Birks, Circé, Albert LeSage,

Montpetit, Victor, Bass, Eaton, Rubinstein, Jean-Baptiste Delisle,  
Foucault, Gagnon, Carrière, Taillefer, Simard, Crombie, Corbeil, Des-  
lauriers, Duclos, Gince, Jetté, Trudeau, Gaudry, Pierre DesMarais,  
Corrigan, Gariépy, Jodoin, Farly, Gaudin, Guévremont, Mathieu, Todd,  
Drolet, Côté, Gauthier, Adams, Constantin, Girard, Rodrigue, Benoit,  
Hervé Brien, Marchand, Dupuis, Flanagan, Gagné, Bruneau, Naud et Hanson,

Le règlement ci-dessus a été adopté sans amendement.

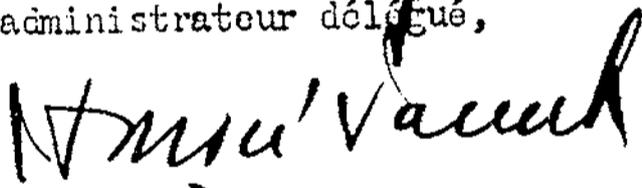
  
MAIRE

  
GREFFIER DE LA CITE

(Signé le 4 juin 1942)

(Approuvé)

LA COMMISSION MUNICIPALE DE QUEBEC,  
L'administrateur délégué,



(Signé le 4 juin 1942).

# No 1709

Règlement modifiant le règlement no 1645 concernant la construction de bungalows dans certains quartiers, tel que modifié par le règlement no 1695.

(Adopté par le Comité exécutif le 11 mai 1942 et par le Conseil le 1er juin 1942).

A une séance du Comité exécutif de la Cité de Montréal, tenue à l'hôtel de ville le 11e jour de mai 1942, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle séance sont présents: MM. les conseillers Asselin, président, Marler, Filion, Quinn, Guévremont et Parent, membres dudit Comité,

Il est décrété et statué comme suit:

ARTICLE 1. — L'article 2 du règlement no 1645, tel que modifié par le règlement no 1695, est de nouveau modifié en y supprimant le sous-paragraphe 2 du paragraphe relatif au quartier Saint-Paul.

ARTICLE 2. — Le présent règlement fait, quant à la pénalité et à toutes autres fins que de droit, partie du règlement no 1645, qu'il modifie.

A la séance régulière du Conseil de la Cité de Montréal, tenue à l'hôtel de ville le 1er juin 1942,

By-law to amend By-law No. 1645 concerning the erection of bungalows in certain wards, as amended by By-law No. 1695.

(Adopted by the Executive Committee on the 11th May 1942 and by the Council on the 1st June 1942).

At a meeting of the Executive Committee of the City of Montreal, held at the City Hall on the 11th day of May 1942, in the manner and after the observance of the formalities prescribed by law, at which meeting were present: Councillors Asselin, chairman, Marler, Filion, Quinn, Guévremont and Parent, members of said Committee,

It was ordained and enacted as follows:

ARTICLE 1. — Article 2 of By-law No. 1645, as amended by By-law No. 1695, is further amended by deleting therefrom sub-paragraph 2 of the paragraph pertaining to St. Paul ward.

ARTICLE 2. — This by-law shall form part, as to the penalty and to all other intents and purposes, of By-law No. 1645, which it amends.

At the regular meeting of the City Council of Montreal, held at the City Hall, on the 1st June

en la manière et suivant les formalités prescrites dans et par l'acte d'incorporation de ladite Cité, à laquelle séance sont présents: le conseiller Leblanc, maire suppléant, au fauteuil, Son Honneur le Maire, M. Adhémar Raynault, les conseillers Hogan, Zénon-Hardy Lesage, Seigler, Filion, Dubreuil, Savignac, Goyette Joseph-Henri Brien, Dubreau, Quinn, Lévesque, Healy, Joseph-Hormisdas Delisle, Rattelle, Landry, Jeannotte, Marcotte, Sauvé, Tremblay, Marler, McEvoy, Fréchette, O'Flaherty, Burrows, Hanley, Paré, Parent, Antoine Desmarais, Asselin, Quintin, Allen, Francis, Fraser, Holden, Fisher, Birks, Circé, Albert Lesage, Montpetit, Victor, Bass, Eaton, Rubinstein, Jean-Baptiste Delisle, Foucault, Gagnon, Carrière, Taillefer, Simard, Crombie, Corbeil, Deslauriers, Duclos, Gince, Jetté, Trudeau, Gaudry, Pierre DesMarais, Corrigan, Gariépy, Jodoin, Farly, Gaudin, Guévremont, Mathieu, Todd, Drolet, Côté, Gauthier, Adams, Constantin, Girard, Rodrigue, Benoit, Hervé Brien, Marchand, Dupuis, Flanagan, Gagné, Bruneau, Naud et Hanson.

Le règlement ci-dessus a été adopté sans amendement.

(Approuvé)

La Commission municipale de Québec,  
L'administrateur délégué.

(Signé) HONORÉ PARENT.

1942, in the manner and after the observance of the formalities prescribed in and by the Act of incorporation of the said City, at which meeting were present: Councillor Leblanc, Acting Mayor, in the Chair, His Worship the Mayor, Mr. Adhémar Raynault, Councillors Hogan, Zénon-Hardy Lesage, Seigler, Filion, Dubreuil, Savignac, Goyette, Joseph-Henri Brien, Dubreau, Quinn, Lévesque, Healy, Joseph-Hormisdas Delisle, Rattelle, Landry, Jeannotte, Marcotte, Sauvé, Tremblay, Marler, McEvoy, Fréchette, O'Flaherty, Burrows, Hanley, Paré, Parent, Antoine Desmarais, Asselin, Quintin, Allen, Francis, Fraser, Holden, Fisher, Birks, Circé, Albert Lesage, Montpetit, Victor, Bass, Eaton, Rubinstein, Jean-Baptiste Delisle, Foucault, Gagnon, Carrière, Taillefer, Simard, Crombie, Corbeil, Deslauriers, Duclos, Gince, Jetté, Trudeau, Gaudry, Pierre DesMarais, Corrigan, Gariépy, Jodoin, Farly, Gaudin, Guévremont, Mathieu, Todd, Drolet, Côté, Gauthier, Adams, Constantin, Girard, Rodrigue, Benoit, Hervé Brien, Marchand, Dupuis, Flanagan, Gagné, Bruneau, Naud and Hanson.

The above by-law was adopted without any amendment.

(Approved)

The Quebec Municipal Commission,

(Signed) HONORÉ PARENT,

Administrator Delegate.